ACCUEIL RÉGULIER, OCCASIONNEL ET URGENCES

Notre établissement, labellisé « Crèche à vocation d'insertion professionnelle », accueille 24 enfants **du lundi au vendredi, de 7h45 à 18h30**. Les enfants sont répartis dans deux espaces de vie distincts, adaptés à leur âge et à leur développement.

DOCUMENTS POUR LA PRÉ-INSCRIPTION

- Justificatif de domicile
- Attestation de grossesse ou acte de naissance
- Attestation CAF (ou autre caisse)
- Courrier de demande d'accueil : jours, horaires souhaités, coordonnées des parents

DOCUMENTS POUR L'INSCRIPTION

- Livret de famille
- Acte de naissance
- Les pages vaccinations du Carnet de santé avec les vaccinations obligatoires à jour
- Numéro d'allocataire CAF
- Justificatif de domicile
- Avis d'imposition de l'année N-2 des 2 parents non allocataires CAF (ou autre caisse)
- Ordonnance de paracétamol
- Certificat médical d'admission en crèche

Si vous souhaitez d'autres renseignements, si vous souhaitez inscrire votre enfant, prenez contact avec la Directrice de l'établissement

Les Petits Mousquetaires
126 rue Demoustier - 02603 Villers-Cotterêts BP 170
03 23 72 61 76 ou **centre-petite-enfance@mairie-villerscotterets.fr**

C.C.A.S. de Villers-Cotterêts
2 place de l'École - 02603 Villers-Cotterêts Cedex
Tél. 03 23 96 24 33
ccas@mairie-villerscotterets.fr

Villers-Cotterêts

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

un service du

Centre Communal d'Action Sociale
C.C.A.S.



ALLOCATIONS FAMILIALES

Crèche à vocation d'insertion professionnelle

VOUS ÊTES PARENTS, FUTURS PARENTS...

l'EAJE *« Les Petits Mousquetaires »*

vous propose d'accueillir vos enfants de moins de 4 ans

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif. Il est administré par un Conseil d'Administration présidé par Monsieur le Maire.

Le C.C.A.S. regroupe une équipe de professionnels qui vous accueille, vous assiste ou vous oriente quelle que soit votre demande.

Le C.C.A.S., composé de plusieurs services, est à votre disposition pour vous informer sur l'ensemble de vos démarches.

EAJE LES PETITS MOUSQUETAIRES

Qui accueille votre enfant ?

Une équipe de professionnelles :
- Infirmière puéricultrice
- Éducatrice de jeunes enfants
- Auxiliaires de puériculture
- Agents CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance

Ainsi que les agents qui assurent l'entretien, les repas, le linge,... de l'établissement.

C'est pour votre enfant l'occasion :

- de rencontrer d'autres enfants, de jouer avec eux, d'apprendre à vivre ensemble
- de participer à des activités d'éveil : peinture, pâte à sel, collages, chansons, lecture...
- de créer, inventer lui-même ses jeux : légo, déguisements, coin cuisine, coin poupée, garage...
- de développer ses capacités motrices grâce à des parcours moteurs et sensoriels...
- de jouer dans le jardin : balançoire, toboggan, tricycle, jeux de cache-cache...

C'est pour vous, parents, l'occasion :

- d'être soutenus et accompagnés dans votre rôle de parents.
- de rencontrer d'autres familles à l'occasion de temps conviviaux ou d'échanges ponctuels

Que faut-il apporter ?

- objets transitionnels : doudou, tétine,...

- vêtements de rechange, portant de façon visible son nom et son prénom

- crème pour le change, thermomètre, sérum

- Pour les enfants qui marchent, une paire de chaussons pour l'intérieur, chaussures, bottes pour le jardin, chapeau de soleil



QUELS SONT LES TARIFS ?

Le tarif horaire est calculé à partir de vos revenus de l'année N - 2 et du nombre d'enfants à votre charge

NOMBRES D'ENFANT(S)	1	2	3	4
TAUX	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%

Exemple :

- Accueil d'un premier enfant dont les parents ont des revenus mensuels de 1830 € : **1830 X 0,0619 % : 1,13 € de l'heure**

- Accueil d'un deuxième enfant dont les parents ont des revenus mensuels de 1830 € : **1830 X 0,0516 % : 0,94 € de l'heure**

Ce tarif comprend les repas et les couches.

25% des frais de garde sont déductibles des impôts.

Une majoration est appliquée aux familles domiciliées à l'extérieur de Villers-Cotterêts.